



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 63416

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la mise en oeuvre d'un nouveau « plan cancer » annoncé par le Président de la République le 2 novembre 2009 à Marseille. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel est le calendrier de mise en oeuvre des différentes mesures présentées à cette occasion.

Texte de la réponse

Le plan Cancer 2009-2013 rendu public par le Président de la République le 2 novembre 2009 est la déclinaison opérationnelle du rapport remis au Président de la République par le professeur Jean-Pierre Grünfeld en février 2009 : « Recommandations pour le plan Cancer 2009-2013 ». Les propositions de ce plan prévoient la poursuite des efforts de recherche et d'innovation, des mesures dirigées vers les personnes les plus vulnérables, le renforcement des politiques de prévention et de dépistage ainsi que des actions spécifiques pour la prise en charge et les soins. Le plan Cancer 2009-2013 prévoit également des actions médico-sociales pour mieux accompagner les personnes atteintes de cancer ou ayant eu un cancer. Une partie des 118 actions de ce plan, s'inscrit dans la continuité du plan cancer 2003-2007. Pour ces actions, le calendrier de mise en oeuvre est donc prévu sur toute la durée du plan puisqu'il s'agit de poursuivre ou de renforcer des politiques déjà existantes. En revanche, les actions nouvelles sont déployées de manière progressive avec un démarrage prévu entre 2009 et 2011. Les actions dont le lancement est prévu en 2010 ou en 2011 sont celles qui nécessitent un travail de concertation avec les représentants des acteurs concernés ou bien celles qui impliquent des études préalables au regard de leur caractère innovant. La mise en oeuvre des mesures du plan Cancer 2009-2013 et le respect de leur calendrier seront suivis, sur des indicateurs spécifiques, par le comité de pilotage présidé par le directeur général de la santé (DGS). Un rapport semestriel sera remis au Président de la République et aux ministres concernés permettant de suivre la réalisation des mesures du plan.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63416

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10579

Réponse publiée le : 16 février 2010, page 1794